académie
Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 23 JAN. 2015

Le recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

à

Madame Catherine Trauchessec
Madame Dany Bénézet
Directrices des écoles maternelle et élémentaire
Paul-Langevin
30100 Alès

s/c de Monsieur le directeur académique des services
de l'éducation nationale du Gard

Cabinet du recteur

ALP/LT

Affaire suivie par
Laurent Thieffaine

Téléphone
04 67 91 46 59
courriel
directeur.cabinet
@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de
l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Mesdames les directrices,

Après consultation du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les écoles maternelle et élémentaire Paul Langevin d'Alès s'inscriront, à la rentrée 2015, dans la carte de l'éducation prioritaire en REP. Cette mesure résulte du classement récent des quartiers Prés Saint-Jean et Cévennes reconnus d'intérêt national dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et de la sociologie des publics accueillis.

Ainsi, les équipes poursuivront la mise en œuvre d'un projet d'école ambitieux, l'objectif étant que tous les élèves scolarisés puissent valider le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et soient dans des perspectives favorables à une poursuite d'études menant au diplôme.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les directrices, l'expression de ma considération distinguée.

Armande Le Pellec Muller